

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 13

3 janvier 2013

### SOMMAIRE

|                                                                |     |                                                                                 |     |
|----------------------------------------------------------------|-----|---------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Akabi .....                                                    | 597 | Galamy S.à r.l. ....                                                            | 581 |
| A.M.E SA .....                                                 | 622 | Gestak SA .....                                                                 | 610 |
| AmTrust Holdings Luxembourg .....                              | 619 | Glass Center S.A. ....                                                          | 582 |
| Aries GNH S.à r.l. ....                                        | 585 | GrandLink Networks SA .....                                                     | 581 |
| Belgo Metal S.A. Luxembourg .....                              | 582 | Green Equity S.à r.l. ....                                                      | 582 |
| Bigg S.à r.l. ....                                             | 580 | I.T.I.C. -International Technologies Invest-<br>ments Company Holding S.A. .... | 581 |
| Black River Barachois S.A. ....                                | 580 | IVS Group S.A. ....                                                             | 584 |
| Coral S.à r.l. ....                                            | 582 | JP/LX BC Stereo II S.à r.l. ....                                                | 584 |
| Costantfin S.A. ....                                           | 581 | JP/LX BC Stereo IV S.à r.l. ....                                                | 583 |
| CP Finance Luxembourg S.à r.l. ....                            | 580 | JP/LX BC Stereo V S.à r.l. ....                                                 | 583 |
| Crystal Ventures S.A. ....                                     | 598 | Kredietcorp S.A. ....                                                           | 583 |
| Dectra S.à r.l. ....                                           | 580 | LaSalle D4 S.à r.l. ....                                                        | 584 |
| Delphi Holdfi Holdings S.à r.l. ....                           | 588 | Lehner Investments .....                                                        | 584 |
| Dginvest S.à r.l. ....                                         | 579 | LSF5 Lux Investments S.à r.l. ....                                              | 602 |
| Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l. ....                      | 579 | LSF6 Lux Investments II S. à r.l. ....                                          | 615 |
| Elter .....                                                    | 587 | Medias Invest Luxembourg S.A. ....                                              | 585 |
| Erevas .....                                                   | 578 | Medievale Sàrl .....                                                            | 624 |
| Experta Corporate and Trust Services S.a.,<br>Luxembourg ..... | 579 | Melician S.A. ....                                                              | 583 |
| Ex Pluribus Unum S.à r.l. ....                                 | 579 | Mira Live Press & Communication S.A. ..                                         | 607 |
| Farena Invest S.à r.l. ....                                    | 586 | Montblanc Luxembourg S.à r.l. ....                                              | 585 |
| Fiduo Conseils .....                                           | 586 | MultiLeadersFund Holding .....                                                  | 585 |
| Fincater S.A. ....                                             | 587 | Portico Düsseldorf Sàrl .....                                                   | 578 |
| FINI Real Estate I S.à r.l. ....                               | 586 | Secapital S.à.r.l. ....                                                         | 613 |
| Finzels Reach Holdings S.à r.l. ....                           | 587 | SEE Car Park Managers Sàrl .....                                                | 578 |
| Flash Europe International S.A. ....                           | 586 | Sinequanone .....                                                               | 578 |
| Francelamara .....                                             | 578 | Spartan Capital S.à r.l. ....                                                   | 612 |
| Friedhaff S.A. ....                                            | 587 |                                                                                 |     |

**Portico Düsseldorf Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 118.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012151912/12.

(120200607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Francelamara, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Sinequanone).**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7 et 14, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 172.160.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 novembre 2012.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2012151979/14.

(120200468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**SEE Car Park Managers Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2012152010/14.

(120200580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Erevas, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.712.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Erevas s.a.r.l. tenue le 20 novembre 2012 à 10.00 heures au siège de la société*

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2012 que le siège de la société a été transféré de L - 1219 Luxembourg, 11 rue Beaumont, à L - 1330 Luxembourg, 30 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour extrait sincère et conforme

*Le gérant*

Référence de publication: 2012152289/14.

(120200627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

**Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Aux fins d'engager valablement la société, et par application de l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé par résolution circulaire de mettre à jour la liste des pouvoirs de signatures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline FELTEN / Cindy SZABO

Référence de publication: 2012152285/14.

(120201035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

**Ex Pluribus Unum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.663.625,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 86.374.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

En date du 19 novembre 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister;
- L'associé unique décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 13 septembre 2012 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152284/16.

(120200436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

**Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 9.145.

Les statuts coordonnés au 14 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012152277/12.

(120200830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

**Dginvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 148, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.751.

Les statuts coordonnés au 15 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012152266/12.

(120200977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

**Dectra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 76.700.

Suivant la cession de parts sociales sous seing privé du 11 juin 2012, Monsieur Per-Eric ANDERSSON, né le 28 juillet 1954 à Frustuna (Suède), demeurant à L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo a cédé ses 800 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00 chacune dans la société DECTRA S.à r.l. à Monsieur Jan LITBORN, né le 8 août 1951 à Alingsås (Suède), demeurant à SE-11456 Stockholm (Suède), Strandvägen 13 LGH 1302

De ce fait, Monsieur Jan LITBORN est devenu l'associé unique de la société DECTRA S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

DECTRA S.à r.l.

Référence de publication: 2012152264/15.

(120200657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**CP Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 170.034.

Les statuts coordonnés au 15 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012152247/12.

(120201050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Black River Barachois S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 114.220.

HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société BLACK RIVER BARACHOIS S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.220 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 21 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 novembre 2012.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2012152203/14.

(120200780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Bigg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.379.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 octobre 2012*

L'associé unique de Bigg S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer la société suivante "Gérant" avec effet au 23 octobre 2012 et ce pour une durée illimitée:

\* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Christina Horf.

Référence de publication: 2012152180/13.

(120200995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**GrandLink Networks SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.348.

Il est porté à la connaissance de tous que la société C.G. Consulting, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société sous rubrique en date du 7 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012152340/13.

(120200847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Galamy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.295.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 11 octobre 2012 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Robin Naudin ten Cate, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 10 octobre 2012.
- Madame An-An Shong, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 10 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012152337/14.

(120201001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**I.T.I.C. -International Technologies Investments Company Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 95.770.

Un rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 49-6 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012152380/12.

(120200600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Costantfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.150.

La Convention de Domiciliation conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009 entre la Société Anonyme COSTANTFIN S.A., avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque, Société Anonyme, avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été dénoncée avec effet immédiat en date du 7 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2012152246/15.

(120200949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Green Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012152341/14.

(120200648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Coral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.224.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société en date du 30 juillet 2012*

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Stéphane WEYDERS, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), demeurant à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, gérant ayant signature B;

b) Monsieur Christophe LAGUERRE, né le 26 mai 1964 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, gérant ayant signature B;

est renouvelé pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012152225/17.

(120200683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Belgo Metal S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.991.

Les comptes annuels au 31/12/2011 de BELGO METAL S.A., Vantegemstraat 39 à B-9230 Wetteren ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément aux dispositions des articles 160-2, 160-3 et 9 de la loi modifiée du 10/08/1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2012152173/12.

(120200536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Glass Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 29.575.

Je soussigné, Yves KEMP, Administrateur et Administrateur-délégué de la société GLASS CENTER S.A., déclare par la présente, démissionner des postes d'Administrateur et d'Administrateur-délégué, avec effet au 30 novembre 2012, qui m'avaient été confiés au sein de la société.

Yves KEMP.

Référence de publication: 2012152355/11.

(120200822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**JP/LX BC Stereo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 139.382.

En vertu d'un contrat de cession daté du 19 octobre 2012, l'associé unique de la Société cède l'intégralité de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société à BC Stereo Holdings, L.P., une société en commandite, dont le siège social est établi au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du registre des sociétés en commandite des Iles Caïmans sous le numéro 66264.

En conséquence, BC Stereo Holdings, L.P. devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP/LX BC Stereo IV S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012152418/15.

(120200818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**JP/LX BC Stereo V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 139.381.

En vertu d'un contrat de cession daté du 19 octobre 2012, l'associé unique de la Société cède l'intégralité de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société à BC Stereo Holdings, L.P., une société en commandite, dont le siège social est établi au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du registre des sociétés en commandite des Iles Caïmans sous le numéro 66264.

En conséquence, BC Stereo Holdings, L.P. devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP/LX BC Stereo V S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012152419/15.

(120200817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Kredietcorp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 14.223.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 14 novembre 2012.*

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Daniel Falque de son poste d'Administrateur et Président et nomme Monsieur Hans Verstraete, domicilié à 2900 Schoten, Priorijlaan 8, Administrateur et Président de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de Juin 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012152426/12.

(120200903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Melician S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 62.554.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 novembre 2012*

*Résolutions*

1. Le siège social est transféré du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 241 route de Longwy L-1941 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152493/12.

(120200636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Lehner Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 154.129.

Il résulte du transfert des Anteile en date du 20 novembre 2012 que:

- Maitland Trustees Limited, als Treuhänder für und handelnd im Interesse des Cheetah's Assets Trust, 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, a transféré 125 Anteile à Markus Walter Lehner, 33 Boulevard Princesse Charlotte, 98000 - Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012152446/14.

(120201017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**LaSalle D4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 154.375.

**DISSOLUTION**

*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 décembre 2011.*

1) La liquidation de la société LaSalle D4 Sàrl (en liquidation) est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

2) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012152433/15.

(120200795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**JP/LX BC Stereo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 139.387.

En vertu d'un contrat de cession daté du 19 octobre 2012, l'associé unique de la Société cède l'intégralité de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société à BC Stereo Holdings, L.P., une société en commandite, dont le siège social est établi au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du registre des sociétés en commandite des Îles Caïmans sous le numéro 66264.

En conséquence, BC Stereo Holdings, L.P. devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*JP/LX BC Stereo II S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012152416/15.

(120200820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**IVS Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 155.294.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152403/10.

(120200705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.



**Medias Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 97.406.

Il est porté à la connaissance de tous que la société C.G. Consulting, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société sous rubrique en date du 7 novembre 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012152492/13.

(120200846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**MultiLeadersFund Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 154.130.

Il résulte du transfert des Anteile en date du 20 novembre 2012 que:

- Maitland Trustees Limited, als Treuhänder für und handelnd im Interesse des Cheetah's Assets Trust, 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, a transféré 125 Anteile à Markus Walter Lehner, 33 Boulevard Princesse Charlotte, 98000 - Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012152481/14.

(120200984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Montblanc Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.499.625,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 145.539.

EXTRAIT

En date du 21 Novembre 2012, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mr. Zhao dong comme gérant A de la société avec effet immédiat;
- Nomination au poste de gérant A de Mr. Chai Shouping, né le 5 Novembre 1962 à Liaoning (chine) et avec adresse professionnelle au 6-1, FuChengMen BeiDajie XiCheng, 100034, Beijing, Chine avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012152479/16.

(120200908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Aries GNH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 148.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012158682/11.

(120210312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**Farena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.727.

*Extrait de la résolution prise par l'Associé unique en date du 22 novembre 2012*

- Le transfert du siège social de l'adresse 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 9a, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012158843/12.

(120210089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**Fiduo Conseils, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 70.754.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 décembre 2012*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Philippe SLENDZAK demeurant à 10, avenue des Nations, F-57970 Yutz en tant qu'administrateur-délégué de la société, pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur

Référence de publication: 2012158844/14.

(120209641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**Flash Europe International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5730 Aspelt, 3, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 41.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Flash Europe International S.A.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012158846/11.

(120210162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**FINI Real Estate I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.456.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2012 que:

- Le siège social de la société est transféré au L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie, à compter du 15 octobre 2012.

- Monsieur Joseph Treis, né le 12 mars 1950 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, a été nommé aux fonctions de gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

- La société est désormais représentée par la signature conjointe des deux gérants de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012158859/17.

(120209712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**Friedhaff S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 91.971.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

FRIEDHAFF S.A.

Référence de publication: 2012158876/11.

(120209666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**Finzels Reach Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.439.

En date du 5 novembre 2012, l'associé GESTRUST, avec siège social au 2, Rue Thalberg, 1211 Genève, Suisse, a transféré la totalité de ses 63 parts sociales à l'associé HDG FRL S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Par conséquent, HDG FRL S.à r.l., précité, devient l'associé unique avec 126 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158860/14.

(120210300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**Fincater S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012158856/10.

(120209925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**Elter, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 106.127.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE***Extrait*

Par jugement rendu en date du 29 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée ELTER, dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 16 mars 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 20 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012158823/19.

(120210324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**Delphi Holdfi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.043.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November.

Before, Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

1. Delphi Automotive Operations UK Limited, a company formed under the Laws of England and Wales, with registered office at Mitre House, 160 Aldersgate Street, EC1A 4DD, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8257498;

here represented by Cyrielle Thel, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is Delphi Holdfi Holdings S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital. The requirements of articles 189 and 190 of the Law will apply.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by the Board composed of (i) one or several class A manager(s) and (ii) one or several class B manager(s). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

### Art. 8. Board.

#### 8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in the Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital.

If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 14. Reviseur(s) d'entreprises agree(s).**

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (reviseur(s) d'entreprises agree(s)) needs to be appointed, whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of the companies does not apply.

14.2. The shareholders appoint the commissaire or the reviseur(s) d'entreprises agree(s), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaire or the reviseur(s) d'entreprises agree(s), as the case may be if any, may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

**Art. 17.**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.



### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

|                                                             |                                              |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Delphi Automotive Operations UK Limited, Prenamed . . . . . | 12,500 (twelve thousand five hundred) shares |
| Total: . . . . .                                            | 12,500 (twelve thousand five hundred) shares |

All shares have been fully paid-up by a contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 4 (four).

The Sole Shareholder appoints as Class "A" managers of the Company for an unlimited period of time:

Keith David STIPP, whose professional address is at 5725, Delphi Drive, MI 480982875 Troy, United States of America; and

David Matthew SHERBIN, whose professional address is at 5725, Delphi Drive, MI 48098 Troy, United States of America.

The Sole Shareholder appoints as Class "B" managers of the Company for an unlimited period of time:

Marc Christopher McGUIRE, whose professional address is at 22 Avenue des Nations, CS 65059 Villepinte, France;

Jean-Michel PAUMIER, whose professional address is at avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. the registered office is established at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed has been signed in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quinze novembre,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

1. Delphi Automotive Operations UK Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social à Mitre House, 160 Aldersgate Street, EC1A 4DD London, Royaume Uni, et immatriculée au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 8257498;

ici représentée par Cyrielle Thel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

### **I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Delphi Holdfi Holdings S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré



en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

En application des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi, lorsque la Société a plus d'un

(1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5. Chaque part sociale donne un droit proportionnel aux actifs et profits de la société par rapport au nombre total des parts sociales.

### III Gérance - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par le Conseil composé de i) un ou plusieurs gérant(s) de classe A et (ii) un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### Art. 8. Le Conseil.

##### 8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés relèvent de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui se situe, en principe, au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication initié depuis le Grand Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associé (s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à une Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

##### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

##### **Art. 14. Réviseur(s) d'entreprises.**

14.1. Conformément aux dispositions de l'article 200 de la Loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un commissaire, si elle a plus de 25 (vingt-cinq) actionnaires. Un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) seront nommés si l'exemption prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment le commissaire ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Le commissaire ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peut/peuvent être renommé(s).

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intermédiaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16.**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

### **Art. 17.**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

Delphi Automotive Operations UK Limited, susmentionné . . . . . 12,500 (douze mille cinq cents) parts

Total: . . . . . 12,500 (douze mille cinq cents) parts

Les parts sociales de la Société ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces d'un montant EUR 12,500 (douze mille cinq cent Euro). Preuve du paiement du prix de souscription a été donné au notaire instrumentant.

### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 4 (quatre).

L'Associé Unique nommé comme gérants de Classe "A" de la Société pour une période illimitée:

Keith David STIPP, dont l'adresse professionnelle est au 5725, Delphi Drive, MI 48098-2875 Troy, Etats-Unis d'Amérique; et

David Matthew SHERBIN, dont l'adresse professionnelle est au 5725, Delphi Drive, MI 48098 Troy, Etats-Unis d'Amérique.

L'Associé Unique nommé comme gérants de Classe "B" de la Société pour une période illimitée:

Marc Christopher McGUIRE, dont l'adresse professionnelle est au 22 Avenue des Nations, CS 65059 Villepinte, France;

Jean-Michel PAUMIER, dont l'adresse professionnelle est avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Thel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15316. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012156344/511.

(120206271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

**Akabi, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5959 Hesperange, 15, rue Roger Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 164.399.

L'an deux mil douze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

La société anonyme TITANIUM Invest, dont le siège social est établi au 15, rue Roger Wercollier, L-5890 Hesperange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.93 8,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie THEIS, comptable, demeurant professionnellement au 74, route de Longwy à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 29 octobre 2012.

Laquelle procuration après avoir été signée «Ne Varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

En vertu de cessions de parts sous seing privé intervenus le 1<sup>er</sup> mars 2012, dûment acceptées par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales et enregistrée à Luxembourg Actes Civils le 2 mars 2012, LAC/2012/9787, la comparante déclare qu'elle est l'unique associée de la société à responsabilité limitée «AKABI» avec siège social à Hesperange, constituée suivant acte notarié en date du 6 octobre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3041 du 12 décembre 2011 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Après avoir exposé ce qui précède, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sans désignation de valeur nominale, toutes attribuées à la société anonyme TITANIUM Invest, ayant son siège social à Hesperange.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. THEIS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53469. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012154935/46.

(120204999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

#### **Crystal Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.705.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of October,

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing at Eschsur.Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Crystal Ventures S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 154705 (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on August 3, 2010, published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of September 21, 2010, number 1959, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the same notary (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 30, 2010, published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of January 12, 2011, number 63.

The Meeting is chaired by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette

The Chairman appointed as Secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address at Esch/Alzette;

The Meeting elected as Scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at Esch/Alzette.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. All the shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed, ne varietur, will be registered with the deed;

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented in this extraordinary general meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notice requirements;

III. The Company, in its capacity as holder of some of its own shares, is not entitled to voting rights;

IV. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Cancellation of fifty-eight thousand one hundred twenty-five (58,125) Ordinary Shares, one thousand eight hundred seventy-five (1,875) Class A MRPS shares and one thousand eight hundred seventy-five (1,875) Class B MRPS shares, which have been repurchased and are currently held by the Company;



2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of six thousand one hundred eighty-seven point fifty Euros (EUR 6,187.5), in order to bring it from its current amount of thirty-three thousand Euros (EUR 33,000) down to an amount of twenty-six thousand eight hundred twelve point fifty Euros (EUR 26,812.5);
3. Decision to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
4. Acknowledgment of the financial standings of the Company and approbation of its accounting situation as at 15 September 2012;
5. Appointment of the Sole Shareholder as the liquidator of the Company;
6. Waiving of the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and of the hearing of a report of an auditor to the liquidation;
7. Discharge granted to the directors and the auditor of the Company for the execution of their respective mandates from their respective appointment up to the date of the present meeting;
8. Closing of the liquidation;
9. Designation of the location where the corporate books and documents will be lodged and retained for 5 years;
10. Power granted to the Notary's clerk in order to accomplish all the administrative matters linked to the present deed;
11. Miscellaneous.

After duly considering each item of the agenda, the meeting requests the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to cancel the fifty-eight thousand one hundred twenty-five (58,125) ordinary shares in registered form, having a par value of zero point ten Euro (EUR 0.1) each (the Ordinary Shares), one thousand eight hundred seventy-five (1,875) class A mandatory redeemable preferred shares (the Class A MRPS) and one thousand eight hundred seventy-five (1,875) class B mandatory redeemable preferred shares (the Class B MRPS), all with a par value of zero point ten Euro (EUR 0.1) each and which have been previously repurchased by the Company.

*Second resolution*

The meeting resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of six thousand one hundred eighty-seven point fifty Euros (EUR 6,187.5) in order to bring it from its current amount of thirty-three thousand Euros (EUR 33,000), represented by three hundred ten thousand (310,000) Ordinary Shares, ten thousand (10,000) Class A MRPS and ten thousand (10,000) Class B MRPS, all with a par value of zero point ten Euro (0.1) each, down to an amount of twenty-six thousand eight hundred twelve point fifty Euros (EUR 26,812.5), represented by two hundred fifty-one thousand eight hundred seventy-five (251,875) Ordinary Shares, eight thousand one hundred twenty-five (8,125) Class A MRPS and eight thousand one hundred twentyfive (8,125) Class B MRPS, all with a par value of zero point ten Euro (0.1) each.

As a consequence of the foregoing resolutions, and the capital decrease described above, the meeting noticed that the entire share capital of the Company is now held by a sole shareholder.

*Third resolution*

The meeting hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect.

*Fourth resolution*

The meeting declares to have a full knowledge of the financial standings of the Company and approves the liquidation accounts of the Company as at 15 September 2012 a copy of which is annexed to the present deed.

*Fifth resolution*

The meeting resolves to appoint the sole shareholder as liquidator of the Company and declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself.

*Sixth resolution*

The meeting resolves to waive the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation.

*Seventh resolution*

The meeting resolves to grant full discharge to the directors and the auditor of the Company for the performance of their respective mandates from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting.



*Eighth resolution*

The meeting declares that the liquidation of the Company is completed and it is thus considered definitely closed and liquidated.

*Tenth Resolution*

The meeting resolves that the corporate books and the documents of the Company will be lodged and retained for a period of five years at the following address: Avda Paisos Catalans 34, 4a planta, 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelona, Spain.

*Ninth resolution*

The meeting resolves to grant all power to Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed in order to:

(i) proceed to the filing and publications as requested by article 151 of the Luxembourg Company law of 10 August 1915, as amended; and

(ii) more generally, to do, perform or execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closing of the Company's liquidation.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Declaration*

Whereof the present deed is drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le douze du mois d'octobre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de «Crystal Ventures S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154705 (la «Société»), constituée suivant un acte notarial par devant Maître Blanche Moutrier, notaire résident à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, le 3 août 2010, publié au Mémorial C du 21 septembre 2010 numéro 1959, lequel a été modifié la dernière fois par un acte par devant le même notaire (Grand Duché du Luxembourg), le 30 novembre 2010 publié au Mémorial C le 12 janvier 2011, numéro 63.

L'assemblée a choisi comme Président Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domicilié professionnellement à Esch/Alzette;

L'assemblée a désigné comme Secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, domicilié professionnellement à Esch/Alzette;

L'assemblée a désigné comme Scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, domicilié professionnellement à Esch/Alzette.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont montrés sur la liste de présence signée par les actionnaires ou leur mandataire, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, seront enregistrées avec le présent acte;

II. Il apparaît de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à cette assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu la convocation et eu connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;

III. La Société, qui détient des actions propres, ne dispose pas de droit de vote;

IV. La présente assemblée est dûment constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Agenda*

1. Annulation de cinquante huit mille cent vingt-cinq (58.125) Actions Ordinaires, de mille huit cent soixante quinze (1.875) APORs de classe A et de mille huit cent soixante quinze (1.875) APORs de classe B, qui avaient été rachetées par la Société;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de six mille cent quatre-vingtsept Euro et cinquante cents (6.187,5 EURO), afin de le porter de son montant actuel de trente trois mille Euro (33.000 EURO) à un montant de vingt-six mille huit cent douze euros et cinquante cents (26.812,5 EURO);

3. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

4. Reconnaissance de la situation financière de la Société et approbation de sa situation comptable au 15 septembre 2012;

5. Nomination de l'actionnaire unique à la fonction de liquidateur de la Société;

6. Renonciation à la formalité de nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation du rapport du commissaire à la liquidation;

7. Décharge pleine et entière donnée aux administrateurs et commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif à compter de la date de leur nomination respective jusqu'à la date de la présente assemblée.

8. Cloture de la liquidation;

9. Désignation du lieu où les pièces et documents de la Société seront conservés pour une durée de 5 ans;

10. Pouvoir de représentation donné au clerc de notaire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives relatives au présent acte;

11. Divers

Après avoir dûment délibéré sur chaque point de cet ordre du jour, l'assemblée a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'annuler les cinquante-huit mille cent vingt-cinq (58.125) actions ordinaires (Actions Ordinaires) toutes de forme nominative et ayant une valeur nominale de zéro virgule dix Euro (EUR 0,1) chacune, les mille huit cent soixante quinze (1.875) actions préférentielles obligatoirement remboursables de classe A (APORs de classe A) et les mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions préférentielles obligatoirement remboursables de classe B (APORs de classe B), toutes ayant une valeur nominale de zéro virgule dix euro (EUR 0,1) chacune, et qui avaient été rachetées par la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de six mille cent quatre-vingt-sept Euro et cinquante cents (6.187,5 EURO), afin de le ramener de son montant actuel de trente trois mille Euro (EUR 33.000), représenté par trois cent dix mille (310.000) Actions Ordinaires, dix mille (10.000) APORs de classe A et dix mille (10.000) APORs de classe B, toutes ayant une valeur nominale de zéro virgule dix Euro (0,1 EURO) chacune, à un montant de vingt-six mille huit cent douze Euro et cinquante cents (26.812,5 EURO), représenté par deux cent cinquante-et-un mille huit cent soixante-quinze (251.875) Actions Ordinaires, huit mille cent vingt-cinq (8.125) APORs de classe A et huit mille cent vingt-cinq (8.125) APORs de classe B, toutes ayant une valeur nominale de zéro virgule dix Euro (0,1 EURO) chacune.

En conséquence des résolutions qui précèdent, et de la réduction du capital décrite ci-dessus, l'assemblée constate que l'entière du capital social de la Société est désormais détenue par un actionnaire unique.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée déclare avoir connaissance de la situation financière de la Société et approuve la situation comptable au 15 septembre 2012, une copie étant attachée au présent acte.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée nomme l'actionnaire unique comme liquidateur de la Société et déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à lui-même.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation.

#### *Septième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif à compter de la date de leur nomination respective jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Huitième résolution*

En conséquence, l'assemblée déclare que la liquidation de la Société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de conserver pendant une durée de cinq ans les documents et pièces relatifs à la Société dissoute à l'adresse suivante: Avda Paisos Catalans 34, 4a planta, 08950 Esplugas de Llobregat, Barcelona, Spain.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide également de conférer à Madame Sofia Alfonso-Da Chao Conde, pré désignée, l'entière responsabilité de:

(i) procéder à l'archivage et aux publications requises par l'article 151 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et

(ii) plus généralement de faire, produire ou exécuter quelque action ou document nécessaire ou simplement utile à la clôture de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Déclaration*

Le présent acte est établi à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et, sur demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13924. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012155016/219.

(120205060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.489.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November.

Before Us Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

**THERE APPEARED:**

(1) Lone Star Fund V (U.S.), L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware (USA), registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 3821496 and having its registered office at 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, USA;

(2) LSF V International Finance, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 35694 and with registered office at Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, HM11 Hamilton, Bermuda;

(3) Hudco (Global) V, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware (USA), registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 3882986 and having its registered office at 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, USA; and

(4) Hudco Partners V (Americas), L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware (USA), registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 3890108 and having its registered office at 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, USA;

(the entities under (1) to (4) being collectively referred to as the Shareholders),

all the Shareholders being hereby represented by Mr. Charles Baudouin, lawyer, with professional address at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of powers of attorney, given under private seal (the Attorney in Fact),

which powers of attorney, after having been signed ne varietur by the Attorney in Fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

(1) they represent the entire share capital of LSF5 Lux Investments S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141058, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and therefore the Shareholders acknowledge that they may validly pass the shareholders' resolutions on the items described in paragraph (3) below;

(2) the Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2210 of 10 September 2008. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated 5 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1317 on 17 June 2011;

(3) the items in respect of which the Shareholders shall pass the shareholders' resolutions of the Company are:

(i) the approval of the interim accounts of the Company from 1 January 2012 to 15 November 2012 as closing balance sheet of the Company under the name of LSF5 Lux Investments S.à r.l. (the Interim Accounts);

(ii) (a) the transfer of the Company's registered office and principal establishment (administration centrale) from Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the State of Delaware, United States of America, and (b) as a result of such transfer, the domestication of the Company as a limited liability company governed by the law of the State of Delaware, United States of America;

(iii) the change of the Company's name;

(iv) the acknowledgement of the resignation of the managers of the Company and the full discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their duties during, and in connection with, the period starting on 1<sup>st</sup> January 2012 and ending on 15 November 2012;

(v) the appointment of the managing member of the Company;

(vi) the approval of the execution and the filing (where required) of the certificate of formation, the certificate of limited liability company domestication and the limited liability company agreement of the Company and any other actions necessary or useful in connection thereto; and

(vii) the delegation of authority in relation to the items contemplated above.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to approve the Interim Accounts as closing balance sheet of the Company under the name of LSF5 Lux Investments S.à r.l. A copy of the Interim Accounts will remain attached to the present deed after having been signed ne varietur by the Attorney in Fact and the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve (i) to transfer the Company's registered office and principal establishment (administration centrale) from the Grand Duchy of Luxembourg to the State of Delaware, United States of America, and (ii) as a result of such transfer, to domesticate the Company as a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America (the transfer and the domestication described under items (i) and (ii) being collectively referred to as the Migration), subject to, and effective as of, the filing of the certificate of limited liability company domestication of the Company and the certificate of formation of the Company with the Secretary of State in Delaware (the Migration Time).

The Shareholders acknowledge that, as a consequence of the Migration, the Company will cease to be governed by Luxembourg law and will become a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, without dissolution and without affecting in any manner the legal personality of the Company.

The Shareholders further resolve that, upon Migration, the registered office of the Company will be located at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America.

The Shareholders further resolve, to the extent necessary, to approve and, to the extent necessary to ratify, any and all steps and actions implemented or to be implemented by the Company for the purpose of the Migration.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolves, subject to, and effective as of, the Migration Time, to change the name of the Company to "LSF5 Lux Investments, LLC".

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to acknowledge and accept the resignation of Messrs. (i) Michael Duke Thomson, (ii) Philippe Detournay and (iii) Philippe Jusseau as managers of the Company (collectively the Current Managers), subject to, and effective as of, the Migration Time.

The Shareholders resolve to grant full discharge (quitus) to the Current Managers of the Company for the performance of their duties during, and in connection with, the period starting on 1 January 2012 and ending on the date hereof.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to appoint, subject to, and effective as of, the Migration Time, the following person as managing member of the Company:

Lone Star Fund V (U.S.), L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware (USA), registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 3821496 and having its registered office at 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, USA.

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to approve the execution and the filing (where required) with the Secretary of State in Delaware of:

- a) the certificate of limited liability company domestication of the Company (the Domestication Certificate);
- b) the certificate of formation of the Company under the name of LSF5 Lux Investments, LLC (the Formation Certificate); and
- c) the limited liability company agreement of the Company under the name of LSF5 Lux Investments, LLC (the LLC Agreement).

The Shareholders further resolve to hereby approve any and all further actions necessary or useful to the implementation of the Migration.

*Seventh resolution*

The Shareholders resolve to authorize and empower, and to the extent necessary to ratify, the performance by any Current Manager of the Company as well as any lawyer of Allen & Overy Luxembourg as well as Steven R. Shearer (each an Attorney), each acting individually under his/her sole signature in the name and on behalf of the Company, of any and all actions which are necessary or useful to the implementation of the Migration, and in particular to (i) make, sign, execute, deliver and perform any and all documents, certificates, instruments, notices, applications, forms, declarations, confirmations, acknowledgements, letters, certificates, and agreements relating to and required or desirable for the purpose of the Migration, including without limitation the Domestication Certificate, the Formation Certificate and the LLC Agreement, on the terms and conditions and in the manner as the Attorney may in his/her absolute discretion think fit and in the best corporate interest of the Company, and (ii) perform any necessary filings and publications with any relevant authorities in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, or in the State of Delaware, United States of America, relating to and required or desirable for the purpose of the Migration.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Attorney in Fact of the Shareholders the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the Attorney in Fact of the Shareholders and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney in Fact of the Shareholders, said person signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quinzième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

**ONT COMPARU:**

(1) Lone Star Fund V (U.S.), L.P., un limited partnership de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), immatriculé auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 3821496 et ayant son siège social au 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, Etats-Unis d'Amérique;

(2) LSF V International Finance, L.P., un limited partnership des Bermudes, immatriculé auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 35694 et ayant son siège social au Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, HM11 Hamilton, Bermudes;

(3) Hudco (Global) V, L.P., un limited partnership de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), immatriculé auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 3882986 et ayant son siège social au 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, Etats-Unis d'Amérique; et

(4) Hudco Partners V (Americas), L.P., un limited partnership de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), immatriculé auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 3890108 et ayant son siège social au 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, Etats-Unis d'Amérique;

(les entités décrites sous les points (1) à (4) étant collectivement dénommées les Associés),

l'ensemble des Associés étant représentés par Maître Charles Baudouin, avocat, résidant professionnellement au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé (le Mandataire),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

(1) ils représentent l'intégralité du capital social de LSF5 Lux Investments S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 141058, ayant son siège social au 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, et par conséquent les Associés constatent qu'ils sont en mesure d'adopter valablement les résolutions d'associés relatives aux points précisés dans le paragraphe (3) ci-dessous;

(2) la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, précitée, en date du 8 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2210 du 10 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, précitée, en date du 5 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1317 du 17 juin 2011;

(3) les points par rapport auxquels les Associés doivent adopter les résolutions d'associés de la Société sont les suivants:

(i) l'approbation des comptes intermédiaires de la Société du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 15 novembre 2012 à titre de bilan de clôture de la Société sous la dénomination sociale LSF5 Lux Investments S.à r.l. (les Comptes Intérimaires);

(ii) (a) le transfert du siège social de la Société et de son administration centrale de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et (b) à l'issue de ce transfert, la domestication de la Société en tant que limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique;

(iii) le changement de dénomination de la Société;

(iv) la constatation de la démission des gérants de la Société et la décharge pleine et entière (quitus) accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat pendant et dans le cadre de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et prenant fin le 15 novembre 2012;

(v) la nomination du membre dirigeant (managing member) de la Société;

(vi) l'approbation de la signature et du dépôt (si nécessaire) du certificat de constitution, du certificat de domestication sous la forme d'une limited liability company et du contrat de limited liability company de la Société, ainsi que toutes autres démarches utiles ou nécessaires à cet effet; et

(vii) la délégation de pouvoir en rapport avec les points abordés ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'approuver les Comptes Intérimaires en tant que bilan de clôture de la Société sous le nom de LSF5 Lux Investments S.à r.l. Une copie des Comptes Intérimaires restera annexée au présent acte après avoir signé ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentaire.

#### *Seconde résolution*

Les Associés décident (i) de transférer le siège social de la Société et son administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et (ii) à l'issue de ce transfert, de réaliser la domestication de la Société en tant que limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique (le transfert et la domestication mentionnés aux points (i) et (ii) étant collectivement dénommés la Migration) sous réserve de, et avec effet dès le dépôt du certificat de domestication sous la forme d'une limited liability company et du certificat de constitution de la Société auprès du Secrétaire d'Etat (Secretary of State) du Delaware (le Moment de la Migration).

Les Associés reconnaissent que, suite à la Migration, la Société cessera d'être régie par le droit luxembourgeois et deviendra une limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sans qu'il y ait dissolution et sans que cela n'affecte en aucune façon la personnalité juridique de la Société.

Les Associés décident en outre qu'à l'issue de la Migration, le siège social de la Société sera situé au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Les Associés décident enfin, dans la mesure du nécessaire, d'approuver et, dans la mesure du nécessaire, de ratifier toutes les démarches et mesures mises en oeuvre ou devant être entreprises par la Société pour les besoins de la Migration.



*Troisième résolution*

Les Associés décident, sous réserve de et avec effet au Moment de la Migration, de modifier la dénomination de la Société en «LSF5 Lux Investments, LLC».

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de constater et d'accepter la démission de Messieurs (i) Michael Duke Thomson, (ii) Philippe Detournay et (iii) Philippe Jusseau en tant que gérants de la Société (collectivement les Gérants Actuels), sous réserve de et avec effet au Moment de la Migration.

Les Associés décident d'accorder décharge pleine et entière (quitus) aux Gérants Actuels de la Société pour l'exercice de leur mandat pendant et dans le cadre de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et prenant fin à la date du présent acte.

*Cinquième résolution*

Les Associés décident de nommer, sous réserve de et avec effet au Moment de la Migration, la personne suivante en tant que membre dirigeant (managing member) de la Société:

Lone Star Fund V (U.S.), L.P., une société en commandite de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations, sous le numéro 3821496 et ayant son siège social au 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, Etats-Unis d'Amérique.

*Sixième résolution*

Les Associés décident d'approuver la signature et le dépôt (si nécessaire) auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware du:

- a) certificat de domestication sous la forme d'une limited liability company de la Société (le Certificat de Domestication);
- b) le certificat de constitution de la Société sous la dénomination de LSF5 Lux Investments, LLC (le Certificat de Constitution); et
- c) le contrat de limited liability company de la Société sous la dénomination de LSF5 Lux Investments, LLC (le Contrat LLC).

Les Associés décident en outre d'approuver par la présente toutes les démarches nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre de la Migration.

*Septième résolution*

Les Associés décident d'autoriser et de donner pouvoir et, dans la mesure du nécessaire de ratifier, la mise en oeuvre, par tout Gérant Actuel de la Société ainsi que par tout avocat de Allen & Overy Luxembourg ou par Steven R. Shearer (chacun un Mandataire), chacun agissant individuellement en vertu de sa seule signature au nom et pour le compte de la Société, de toutes les mesures nécessaires ou utiles à la réalisation de la Migration, et en particulier de (i) établir, signer, exécuter, délivrer et mettre en oeuvre tous les documents, certificats, instruments, notices, demandes, formulaires, déclarations, confirmations, constatations, lettres, certificats et contrats en relation avec et requis ou souhaités dans le cadre de la Migration, y compris sans restriction le Certificat de Domestication, le Certificat de Constitution et le Contrat LLC, selon les dispositions et de la manière dont le Mandataire peut l'estimer appropriée à sa seule discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société, et (ii) d'entreprendre tous les dépôts et publications nécessaires auprès des autorités luxembourgeoises compétentes, Grand-Duché de Luxembourg, ou dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, en rapport avec et requis ou souhaités aux fins de la Migration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en date des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du Mandataire des Associés, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du Mandataire des Associés, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au Mandataire des Associés, ladite personne a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Baudouin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54234. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155276/234.

(120204959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.



**Mira Live Press & Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 173.000.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme "MIRA GROUP S.A.", établie et ayant son siège social à L-3850 Schiffange, 72-80, rue de la Libération, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 95966,

ici représentée par Monsieur Paulo Carlos DOMINGUES CARMO, agent immobilier, né le 17 octobre 1974 à Differdange, demeurant professionnellement à L-3850 Schiffange, 72-80, rue de la Libération,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société,

avec pouvoir de l'engager valablement en toutes circonstances par sa seule signature.

2.- Monsieur Luis Filipe BULAS TEIXEIRA, né à Riom (France) le 30 septembre 1971, demeurant à L-9190 Vichten, 77D, rue Principale,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MIRA LIVE PRESS & COMMUNICATION S.A.".

La société exercera sous l'enseigne commercial de «MIRA LIVE SHOW».

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'organisation d'événements de divertissement, culturels et festifs, concerts et spectacles avec des artistes nationaux et internationaux, des animations et fêtes de tout genre, tant à titre principal que comme agent intermédiaire.

La société a pour objet l'édition, et la vente de journaux et de livres, l'exploitation de librairies, avec les accessoires qui s'y rattachent, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audio-visuel.

La société a également pour objet l'édition de publications électroniques et en général toute activité de développement et d'exploitation d'applications et de contenu télématique, ainsi que leur diffusion par tous moyens et supports.

La société a aussi pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ou en participation avec des tiers, la régie publicitaire et toutes entreprises et prestations en matière de publicité et de communication publicitaire par tous moyens et supports et notamment, mais sans que cette liste ne soit exhaustive, supports écrits, audiovisuels, radiophoniques et électroniques, analogiques ou numériques, y compris le réseau Internet.

Elle fournira et assurera tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de QUATRE CENTS EUROS (€ 400,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de juin à 15.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

|                                                                      |     |
|----------------------------------------------------------------------|-----|
| 1.- La société "MIRA GROUP S.A.", cinquante actions . . . . .        | 50  |
| 1.- Monsieur Luis Filipe BULAS TEIXEIRA, cinquante actions . . . . . | 50  |
| TOTAL: cent actions . . . . .                                        | 100 |

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.000,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ont pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire à un.

##### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Luis Filipe BULAS TEIXEIRA, né à Riom (France) le 30 septembre 1971, demeurant à L-9190 Vichten, 77D, rue Principale.

2.- Monsieur Jorge Manuel GOMES BORGAS, né à Angola le 20 mai 1970, demeurant à L-4687 Differdange, 110, rue Woïwer.

3.- La société anonyme "MIRA GROUP S.A.", établie et ayant son siège social à L-3850 Schiffange, 72-80, rue de la Libération, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 95966, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Paulo Carlos DOMINGUES CARMO, agent immobilier, né le 17 octobre 1974 à Differdange, demeurant professionnellement à L-3850 Schiffange, 72-80, rue de la Libération.

##### *Troisième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Paulo Carlos DOMINGUES CARMO, agent immobilier, né le 17 octobre 1974 à Differdange, demeurant professionnellement à L-3850 Schiffange, 72-80, rue de la Libération.

##### *Quatrième résolution*

Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

##### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

##### *Sixième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts. L'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société:

La société anonyme "MIRA GROUP S.A.", établie et ayant son siège social à L-3850 Schifflange, 72-80, rue de la Libération, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 95966, qui conformément à l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Paulo Carlos DOMINGUES CARMO, agent immobilier, né le 17 octobre 1974 à Differdange, demeurant professionnellement à L-3850 Schifflange, 72-80, rue de la Libération.

#### *Septième résolution*

Le siège social est fixé à L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: DOMINGUES CARMO, BULAS TEIXEIRA, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27/11/2012. Relation: EAC/2012/15668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155315/178.

(120204893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

#### **Gestak SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9747 Enscherange, Plaakiglei.

R.C.S. Luxembourg B 95.978.

L'an deux mil douze, le six novembre.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESTAK SA avec siège social à L-9747 Enscherange, Plaakiglei, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, en date du 09 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1328 du 13 septembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu le 13 mars 2006, par le Notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 13 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 421 du 21 mars 2007;

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 95.978.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Abdelkader AZDOUFAL, faisant également fonction de scrutateur,

qui désigne comme secrétaire Madame Jamila BEY, employée, demeurant à B-4560 Clavier, 5, rue de la Vanne

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour*

1. la modification des statuts pour permettre la gestion par un actionnaire unique et un administrateur unique
2. la révocation de tous les administrateurs et administrateurs délégués, avec décharge
3. la nomination de Monsieur Abdelkader AZDOUFAL au poste d'administrateur unique.
4. la nomination de Madame Jamila BEY au poste de commissaire aux comptes

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 7, 8, 10, 11, 12, 14 et 16 comme suit:

« **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 12.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 14.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de révoquer tous les administrateurs et administrateurs délégués, elle leur accorde décharge pour l'exercice de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme un administrateur unique, à savoir Monsieur Abdelkader AZDOUFAL, (19630501 779) employé, demeurant à L-9747 Enscherange, Plaakiglei, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2018.

*Quatrième résolution*

L'assemblée nomme un nouveau commissaire aux compte, en la personne de Madame Jamila BEY, employée, demeurant à B-4560 Clavier, 5, rue de la Vanne

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 760,- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Azdoufal, Bey, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 6 novembre 2012. Relation: WIL/2012/715. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Pletschette.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'acquéreuse pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155145/124.

(120204916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**Spartan Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 148.066.

Pursuant to a share purchase agreement dated 31<sup>st</sup> December 2010, five hundred (500) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from AERIUM HOLDINGS SA to ENSOF FINANCEMENT Ltd, a limited liability company under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Nerine Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1599269.

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement**

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 31 décembre 2010, cinq cent (500) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par AERIUM HOLDINGS SA, à ENSOF FINANCEMENT Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, domiciliée à Nerine Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée au "Registrar of Corporate Affairs" sous le numéro 1599269.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151987/18.

(120200542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.



**Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand twelve, on the fourteenth day of November.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland, duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed “ne varietur” by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à.r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 22 October 2012 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

*First resolution*

The sole member resolves to allocate to Compartment A 1,160 (one thousand one hundred sixty) Class C corporate units of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, numbered from 1 to 1,160, together with all assets and liabilities related thereof, and to convert these corporate units into 1,160 (one thousand one hundred sixty) Class A corporate units of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A corporate units, that will be numbered from 294,882 to 296,041.

*Second resolution*

The sole member also resolves to transfer an amount of PLN 116,000 (one hundred sixteen thousand Polish zloty) from the legal reserve related to Compartment C to the legal reserve related to Compartment A to raise it from PLN 19,083,800 (nineteen million eighty-three thousand eight hundred Polish zloty) to PLN 19,199,800 (nineteen million one hundred ninety-nine thousand eight hundred Polish zloty).

*Third resolution*

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company’s Articles of Incorporation, which henceforth will read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 469,552,000 (four hundred sixty-nine million five hundred fifty-two thousand Polish zloty) divided into 296,041 (two hundred ninety-six thousand forty-one) Class A corporate units, 27,342 (twentyseven thousand three hundred forty-two) Class B corporate units, 14,576 (fourteen thousand five hundred seventy-six) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units and 107,208 (one hundred seven thousand two hundred eight) Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille douze, le quatorze novembre.



Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

*A comparu:*

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 22 octobre 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'allouer au Compartiment A 1.160 (mille cent soixante) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, numérotées de 1 à 1.160, ainsi que tous les actifs et passifs y relatifs, et de convertir ces parts sociales en 1.160 (mille cent soixante) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie A déjà existantes, qui seront numérotées de 294.882 à 296.041.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide également de transférer un montant de PLN 116.000 (cent seize mille zloty polonais) de la réserve légale relative au Compartiment C à la réserve légale relative au Compartiment A afin de la porter de PLN 19.083.800 (dixneuf millions quatre-vingt-trois mille huit cents zloty polonais) à PLN 19.199.800 (dixneuf millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents zloty polonais).

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 469.552.000 (quatre cent soixante-neuf millions cinq cent cinquante-deux mille zloty polonais) représenté par 296.041 (deux cent quatre-vingt-seize mille quarante et une) parts sociales de catégorie A, 27.342 (vingtsept mille trois cent quarante-deux) parts sociales de catégorie B, 14.576 (quatorze mille cinq cent soixante-seize) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D et 107.208 (cent sept mille deux cent huit) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2012. LAC/2012/54270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156658/106.

(120206310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

**LSF6 Lux Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 386.375,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 137.059.

—  
In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November.

Before Us Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

**THERE APPEARED:**

(1) Lone Star Fund VI (U.S.), L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware (USA), registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 4463142, and having its registered office at 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, USA;

(2) LSF VI International Finance, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 41227, with registered office at Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, HM11 Hamilton, Bermuda;

(3) Hudco VI (Global), L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware (USA), registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 4487992 and having its registered office at 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, USA;

(the entities under (1) to (3) being collectively referred to as the Shareholders),

all being hereby represented by Mr Charles Baudouin, lawyer, with professional address at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of powers of attorney, given under private seal (the Attorney in Fact),

which powers of attorney, after having been signed ne varietur by the Attorney in Fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

(1) they represent the entire share capital of LSF6 Lux Investments II S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137059, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and therefore the Shareholders acknowledge that they may validly pass the shareholders' resolutions on the items described in paragraph (3) below;

(2) the Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated 21 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 896 of 11 April 2008. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated 2 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2213 on 19 October 2010;

(3) the items in respect of which the Shareholders shall pass the shareholders' resolutions of the Company are:

(i) the approval of the interim accounts of the Company from 1 January 2012 to 15 November 2012 as closing balance sheet of the Company under the name of LSF6 Lux Investments II S.à r.l. (the Interim Accounts);

(ii) (a) the transfer of the Company's registered office and principal establishment (administration centrale) from Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the State of Delaware, United States of America, and (b) as a result of such transfer, the domestication of the Company as a limited liability company governed by the law of the State of Delaware, United States of America;

(iii) the change of the Company's name;

(iv) the acknowledgement of the resignation of the managers of the Company and the full discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their duties during, and in connection with, the period starting on 1 January 2012 and ending on 15 November 2012;

(v) the appointment of the managing member of the Company;

(vi) the approval of the execution and the filing (where required) of the certificate of formation, the certificate of limited liability company domestication and the limited liability company agreement of the Company and any other actions necessary or useful in connection thereto; and

(vii) the delegation of authority in relation to the items contemplated above.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to approve the Interim Accounts as closing balance sheet of the Company under the name of LSF6 Lux Investments II S.à r.l. A copy of the Interim Accounts will remain attached to the present deed after having been signed ne varietur by the Attorney in Fact and the undersigned notary.

*Second resolution*

The Shareholders resolve (i) to transfer the Company's registered office and principal establishment (administration centrale) from the Grand Duchy of Luxembourg to the State of Delaware, United States of America, and (ii) as a result of such transfer, to domesticate the Company as a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America (the transfer and the domestication described under items (i) and (ii) being collectively referred to as the Migration), subject to, and effective as of, the filing of the certificate of limited liability company domestication of the Company and the certificate of formation of the Company with the Secretary of State in Delaware (the Migration Time).

The Shareholders acknowledge that, as a consequence of the Migration, the Company will cease to be governed by Luxembourg law and will become a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, without dissolution and without affecting in any manner the legal personality of the Company.

The Shareholders further resolve that, upon Migration, the registered office of the Company will be located at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America.

The Shareholders further resolve, to the extent necessary, to approve and, to the extent necessary to ratify, any and all steps and actions implemented or to be implemented by the Company for the purpose of the Migration.

*Third resolution*

The Shareholder resolves, subject to, and effective as of, the Migration Time, to change the name of the Company to "LSF6 Lux Investments II, LLC".

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to acknowledge and accept the resignation of Messrs. (i) Michael Duke Thomson, (ii) Philippe Detournay and (iii) Philippe Jusseau as managers of the Company (collectively the Current Managers), subject to, and effective as of, the Migration Time.

The Shareholders resolve to grant full discharge (quitus) to the Current Managers of the Company for the performance of their duties during, and in connection with, the period starting on 1 January 2012 and ending on the date hereof.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to appoint, subject to, and effective as of, the Migration Time, the following person as managing member of the Company:

Lone Star Fund VI (U.S.), L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware (USA), registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 4463142 and having its registered office at 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, USA.

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to approve the execution and the filing (where required) with the Secretary of State in Delaware of:

- a) the certificate of limited liability company domestication of the Company (the Domestication Certificate);
- b) the certificate of formation of the Company under the name of LSF6 Lux Investments II, LLC (the Formation Certificate); and
- c) the limited liability company agreement of the Company under the name of LSF6 Lux Investments II, LLC (the LLC Agreement).

The Shareholders further resolve to hereby approve any and all further actions necessary or useful to the implementation of the Migration.

*Seventh resolution*

The Shareholders resolve to authorize and empower, and to the extent necessary to ratify, the performance by any Current Manager of the Company as well as any lawyer of Allen & Overy Luxembourg as well as Steven R. Shearer (each an Attorney), each acting individually under his/her sole signature in the name and on behalf of the Company, of any and all actions which are necessary or useful to the implementation of the Migration, and in particular to (i) make, sign, execute, deliver and perform any and all documents, certificates, instruments, notices, applications, forms, declarations, confirmations, acknowledgements, letters, certificates, and agreements relating to and required or desirable for the purpose of the Migration, including without limitation the Domestication Certificate, the Formation Certificate and the LLC Agreement, on the terms and conditions and in the manner as the Attorney may in his/her absolute discretion think fit and in the best corporate interest of the Company, and (ii) perform any necessary filings and publications with any relevant authorities in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, or in the State of Delaware, United State of America, relating to and required or desirable for the purpose of the Migration.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Attorney in Fact of the Shareholders the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the Attorney in Fact of the Shareholders and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney in Fact of the Shareholders, said person signed with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quinzième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

#### **ONT COMPARU:**

(1) Lone Star Fund VI (U.S.), L.P., un limited partnership de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), immatriculé auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4463142 et ayant son siège social au 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, Etats-Unis d'Amérique;

(2) LSF VI International Finance, L.P., un limited partnership des Bermudes, immatriculé auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 41227 et ayant son siège social au Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, HM11 Hamilton, Bermudes;

(3) Hudco VI (Global), L.P., un limited partnership de l'Etat du Delaware (USA), immatriculé auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4487992 et ayant son siège social au 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, Etats-Unis d'Amérique;

(les entités décrites sous les points (1) à (3) étant collectivement dénommées les Associés),

toutes représentés par Maître Charles Baudouin, avocat, résidant professionnellement au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé (le Mandataire),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

(1) ils représentent l'intégralité du capital social de LSF6 Lux Investments II S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 137059, ayant son siège social au 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, et par conséquent les Associés constatent qu'ils sont en mesure d'adopter valablement les résolutions d'associés relatives aux points précisés dans le paragraphe (3) ci-dessous;

(2) la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, précitée, en date du 21 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 896 du 11 avril 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, précitée, en date du 2 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2213 du 19 octobre 2010;

(3) les points par rapport auxquels les Associés doivent adopter les résolutions d'associés de la Société sont les suivants:

(i) l'approbation des comptes intérimaires de la Société du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 15 novembre 2012 à titre de bilan de clôture de la Société sous la dénomination sociale LSF6 Lux Investments II S.à r.l. (les Comptes Intérimaires);

(ii) (a) le transfert du siège social de la Société et de son administration centrale de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et (b) à l'issue de ce transfert, la domestication de la Société en tant que limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique;

(iii) le changement de dénomination de la Société;

(iv) la constatation de la démission des gérants de la Société et la décharge pleine et entière (quitus) accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat pendant et dans le cadre de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et prenant fin le 15 novembre 2012;

(v) la nomination du membre dirigeant (managing member) de la Société;

(vi) l'approbation de la signature et du dépôt (si nécessaire) du certificat de constitution, du certificat de domestication sous la forme d'une limited liability company et du contrat de limited liability company de la Société, ainsi que toutes autres démarches utiles ou nécessaires à cet effet; et

(vii) la délégation de pouvoir en rapport avec les points abordés ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'approuver les Comptes Intérimaires en tant que bilan de clôture de la Société sous le nom de LSF6 Lux Investments II S.à r.l. Une copie des Comptes Intérimaires restera annexée au présent acte après avoir signé ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentaire.

#### *Seconde résolution*

Les Associés décident (i) de transférer le siège social de la Société et son administration centrale du Grand Duché de Luxembourg dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et (ii) à l'issue de ce transfert, de réaliser la domestication de la Société en tant que limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique (le transfert et la domestication mentionnés aux points (i) et (ii) étant collectivement dénommés la Migration) sous réserve de, et avec effet dès le dépôt du certificat de domestication sous la forme d'une limited liability company et du certificat de constitution de la Société auprès du Secrétaire d'Etat (Secretary of State) du Delaware (le Moment de la Migration).

Les Associés reconnaissent que, suite à la Migration, la Société cessera d'être régie par le droit luxembourgeois et deviendra une limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sans qu'il y ait dissolution et sans que cela n'affecte en aucune façon la personnalité juridique de la Société.

Les Associés décident en outre qu'à l'issue de la Migration, le siège social de la Société sera situé au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Les Associés décident enfin, dans la mesure du nécessaire, d'approuver et, dans la mesure du nécessaire, de ratifier toutes les démarches et mesures mises en oeuvre ou devant être entreprises par la Société pour les besoins de la Migration.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident, sous réserve de et avec effet au Moment de la Migration, de modifier la dénomination de la Société en «LSF6 Lux Investments II, LLC».

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de constater et d'accepter la démission de Messieurs (i) Michael Duke Thomson, (ii) Philippe Detournay et (iii) Philippe Jusseau en tant que gérants de la Société (collectivement les Gérants Actuels), sous réserve de et avec effet au Moment de la Migration.

Les Associés décident d'accorder décharge pleine et entière (quitus) aux Gérants Actuels de la Société pour l'exercice de leur mandat pendant et dans le cadre de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et se prenant fin à la date du présent acte.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de nommer, sous réserve de et avec effet au Moment de la Migration, la personne suivante en tant que membre dirigeant (managing member) de la Société:

Lone Star Fund VI (U.S.), L.P., un limited partnership de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), immatriculé auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4463142 et ayant son siège social au 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, Etats-Unis d'Amérique.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident d'approuver la signature et le dépôt (si nécessaire) auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware du:

- a) certificat de domestication sous la forme d'une limited liability company de la Société (le Certificat de Domestication);
- b) le certificat de constitution de la Société sous la dénomination de LSF6 Lux Investments II, LLC (le Certificat de Constitution); et
- c) le contrat de limited liability company de la Société sous la dénomination de LSF6 Lux Investments II, LLC (le Contrat LLC).

Les Associés décident en outre d'approuver par la présente toutes les démarches nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre de la Migration.

#### *Septième résolution*

Les Associés décident d'autoriser et de donner pouvoir et, dans la mesure du nécessaire, de ratifier la mise en oeuvre, par tout Gérant Actuel de la Société ainsi que par tout avocat de Allen & Overy Luxembourg ou par Steven R. Shearer (chacun un Mandataire), chacun agissant individuellement en vertu de sa seule signature au nom et pour le compte de la Société, de toutes les mesures nécessaires ou utiles à la réalisation de la Migration, et en particulier de (i) établir, signer, exécuter, délivrer et mettre en oeuvre tous les documents, certificats, instruments, notices, demandes, formulaires, déclarations, confirmations, constatations, lettres, certificats et contrats en relation avec et requis ou souhaités dans le cadre de la Migration, y compris sans restriction le Certificat de Domestication, le Certificat de Constitution et le Contrat LLC, selon les dispositions et de la manière dont le Mandataire peut l'estimer appropriée à sa seule discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société, et (ii) d'entreprendre tous les dépôts et publications nécessaires auprès des autorités luxembourgeoises compétentes, Grand Duché de Luxembourg, ou dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, en rapport avec et requis ou souhaités aux fins de la Migration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en date des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du Mandataire des Associés, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du Mandataire des Associés, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au Mandataire des Associés, ladite personne a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Baudouin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre. 2012 Relation: LAC/2012/54235. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155277/230.

(120204960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

### **AmTrust Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 460.000.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.739.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of November.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### **THERE APPEARED:**

The company AmTrust International Insurance Limited, a company duly incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its principal offices at Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 9551 (the "Sole Member"),

duly represented by M<sup>e</sup> Caroline APOSTOL, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Bermuda, on October 12<sup>th</sup>, 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company AmTrust Holdings Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534 rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.739, incorporated under the name of Imagine Captive Holdings Limited by a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 24 October 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2785 on 18 November 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 25 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 29 on 4 January 2012.

The appearing party, represented as here above stated, requested the notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as Sole Member:

#### *First resolution*

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 200,000,000.- (two hundred million United States Dollars) so as to bring it from its current amount of USD 260,000,000.- (two hundred sixty million United States Dollars) represented by 2,600,000 (two million six hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, to the new amount of USD 460,000,000.- (four hundred sixty million United States Dollars) represented by 4,600,000 (four million six hundred thousand) corporate units, with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

#### *Second resolution*

The Sole Member resolved that the Company issues two million (2,000,000) new corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company.

#### *Subscription and Payment*

The prenamed Amtrust International Insurance Limited, represented as hereabove stated, declared to subscribe 2,000,000 (two million) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each and



to make payment in full for such new corporate units by the conversion of an existing claim for an amount of USD 200,000,000.- (two hundred million United States Dollars) due by the Company to Amtrust International Insurance Limited, for an amount of USD 200,000,000.- (two hundred million United States Dollars).

A valuation letter was issued on October 12<sup>th</sup>, 2012, by Mr. Michael BOTT, in his quality as senior vice-president/director of Amtrust International Insurance Limited, wherein the claim contributed has been described and valued.

The person appearing produced that letter, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above, the value of the Claim is at least equal to the number and value of 2,000,000 (two million) Corporate Units, having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

We have no further comments to make on the value of the Claim."

A copy of the letter, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing party and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the Sole Member resolved to accept the said subscription and payment and to issue and allot 2,000,000 (two million) fully paid-up additional corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, to the prenamed company Amtrust International Insurance Limited.

#### *Third resolution*

The Sole Member resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the said change, as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed Corporate capital is set at USD 460,000,000.- (four hundred sixty million United States Dollars) represented by 4,600,000 (four million six hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each."

#### *Fourth resolution*

The Sole Member resolved to grant power to any one employee of AON Global Risk Consulting, each acting individually under her/his sole signature on behalf of the Company to carry out any necessary action in relation to the present resolutions, including but not limited to the update of the members' register.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand five hundred and fifty Euros (EUR 6,550.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le neuvième jour du mois de novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

La société Amtrust International Insurance Limited, une société de droit des Bermudes, ayant son siège principal à Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 9551 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Caroline APOSTOL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé aux Bermudes le 12 octobre 2012.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société AmTrust Holdings Luxembourg, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.739, constituée sous la dénomination sociale Imagine Captive Holdings Limited, suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, le 24 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2785 du 18 novembre 2008 (la "Société"). Les statuts de



la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 29 le 4 janvier 2012.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué précédemment, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'Associé Unique:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 200.000.000,- (deux cent millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel de USD 260.000.000,- (deux cent soixante millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 2.600.000 (deux million six cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, au nouveau montant de USD 460.000.000,- (quatre cent soixante millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 4.600.000 (quatre millions six cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé que la Société émettra deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

*Souscription et libération*

Amtrust International Insurance Limited, prénommée, représentée comme indiqué précédemment, a déclaré souscrire 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par la conversion d'un droit à recevoir existant pour un montant de USD 200.000.000,- (deux cent millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) du par la Société à Amtrust International Insurance Limited à concurrence d'un montant de USD 200.000.000,- (deux cent millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Une lettre d'évaluation a été émise en date du 12 octobre 2012 par Monsieur Michael BOTT, en sa qualité de senior vice president/director de Amtrust International Insurance Limited, dans laquelle le droit à recevoir converti en capital social a été décrit et évalué.

La comparante a produit cette lettre, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above, the value of the Claim is at least equal to the number and value of 2,000,000 (two million) Corporate Units, having a par value of USD 100,- (one hundred United States Dollars) each.

We have no further comment to make on the value of the Claim."

soit en français:

"Sur la base de la procédure de vérification appliquée tel que décrite plus haut, la valeur comptable du Droit à Recevoir est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 2.000.000 (deux million) de Parts Sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Nous n'avons pas d'autres commentaires à formuler sur la valeur du Droit à Recevoir."

Une copie de la lettre, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Puis l'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre et attribuer 2.000.000 (deux millions) de parts sociales supplémentaires, intégralement libérées d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune à Amtrust International Insurance Limited, préqualifiée.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la dite modification, qui doit désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 460.000.000,- USD (quatre cent soixante millions de Dollars des Etats Unis d'Amérique) représenté par 4.600.000 (quatre millions six cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'accorder pouvoir à tout employé de AON Global Risk Consulting, chacun agissant individuellement sous sa seule signature au nom de la Société, afin de prendre toute mesure nécessaire en relation avec les présentes résolutions, incluant sans s'y limiter la mise à jour du registre des associés.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille cinq cent cinquante Euros (EUR 6.550,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. LAC/2012/53302. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154899/164.

(120204925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**A.M.E SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 61, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 173.035.

—  
**STATUTS**

L'an deux mil douze, le seize novembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

**ONT COMPARU**

- Monsieur Christophe MIDAVAIN, employé, né le 11 novembre 1972 à Valenciennes (France), demeurant à L-9759 KNAPHOSCHEID Duerrefstrooss, 61

- Madame Inge DE RAEVE, employée, née le 1<sup>er</sup> mai 1979 à Gand (Belgique), demeurant à B-7912 FRASNES Rue du Pont de Pierre, 12

Tous deux représentés par Madame Gisèle HEYDEN en vertu d'une procuration sous seing privée, annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «A.M.E SA». Cette société aura son siège dans la commune de ESCHWEILER. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet tant au Grand Duché du Luxembourg qu'à l'étranger:

a) l'étude de marché et la dispense d'assistance, d'avis et/ou de conseils techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme dans tous les domaines sollicités par des tiers;

b) la représentation commerciale de tous types de produits et/ou de services dans le sens le plus large du terme et pour tous types de secteurs à son profit ou pour le profit d'un tiers.

c) le Gros Œuvre en construction générale, transformation et amélioration de l'habitation, la décoration d'intérieur et plus généralement tous ce qui se rapporte à la construction, transformation et rénovation de bâtiment.

Dans le cadre des ces différents objets la société pourra accomplir tous les actes d'administration, de gestion et de disposition, conclure tous baux emphytéotiques sou non, même à très long terme, effectuer tous les placements sans aucune restriction, en biens meubles, immeubles, prêts, dépôts etc... acquérir, souscrire et vendre toutes valeurs mobilières, prendre des participations sous toutes formes, dans toutes sociétés étrangères ou non, administrer et gérer son portefeuille.

A ces fins, la société peut prêter, emprunter, émettre des obligations, constituer moyennant rémunération, toutes sûretés, réelles ou personnelles, au profit de ses actionnaires, administrateurs ou de tiers et, en général accomplir toutes

opérations civiles, industrielles ou commerciales, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut s'intéresser par toutes voies et prendre certaines participations dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui est de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,-) divisé en soixante deux (62) actions de cinq cent euro (500,-) chacune

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Toute cession d'actions est soumise à l'autorisation du conseil d'administration. Les actionnaires restants disposent d'un droit de préemption à prix égal sur les actions à céder.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire et par écrit.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2013.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

|                                                                                                                                                |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| - Monsieur Christophe MIDAVAIN, employé, né le 11 novembre 1972 à Valenciennes (France),<br>demeurant à L-9759 KNAPHOSCHIED Duerrefstrooss, 61 | 32 actions |
| - Madame Inge DE RAEVE, employée, née le 1 <sup>er</sup> mai 1979 à Gand (Belgique),<br>demeurant à B-7912 FRASNES Rue du Pont de Pierre, 12   | 30 actions |
| TOTAL:                                                                                                                                         | 62 actions |

Toutes les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000.-€), se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650.-€) euros.

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- Sont nommés administrateurs pour une durée de six (6) ans:

- Monsieur Christophe MIDAVAIN, employé, né le 11 novembre 1972 à Valenciennes (France), demeurant à L-9759 KNAPHOSCHEID Duerrefstrooss, 61;

- La société MCI Sprl, société de droit belge, avec siège social établi à B7912 FRASNES, Rue du Pont de Pierre, 12, inscrite à la Banque carrefour des entreprises belges sous le numéro: 0895.427.289, représentée par Monsieur Christophe MIDAVAIN, lequel a pouvoir de représenter la dite société et lequel est constitué représentant permanent de la dite société;

- Monsieur Nick MEERLAEN, étudiant, né le 23 mars 1994 à Gand (Belgique), demeurant à B-7912 FRASNES, Rue du Pont de Pierre, 12;

3. Est appelé aux fonctions de commissaire pour une durée de six (6) ans:

la société Fiduciaire RH Consulting Sprl avec siège social à B-6940 DURBUY, Rue des Aguesses, 19 immatriculée à la BCE belge sous le numéro 0832.112.124, représentée par Madame Gisèle HEYDEN laquelle a pouvoir de représenter la dite société et lequel est constitué représentant permanent de la dite société;

4. Est nommée administrateur-délégué: Monsieur Christophe MIDAVAIN, employé, né le 11 novembre 1972 à Valenciennes (France), demeurant à L-9759 KNAPHOSCHEID Duerrefstrooss, 61.

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

5. Le siège social de la société est fixé à L-9759 KNAPHOSCHEID, Duerrefstrooss, 61

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: G. HEYDEN, K.REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15345. Reçu soixante-quinze euros 75.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155585/130.

(120206148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**Medievale Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 146, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.118.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012159022/10.

(120210203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.